Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSULAT GENERAL DE FRANCE A BRUXELLES

Procès-verbal du Conseil consulaire en format « Comité consulaire pour la protection et l'action sociales » 26 janvier 2018

Le conseil consulaire plénier s'est réuni le 26 janvier 2018, sous la Présidence de M. Raphaël TRANNOY, Consul général de France.

Etaient présents :

1. les Conseillers consulaires suivants, membres de droit :
- Mme Cécilia GONDARD, vice-présidente ;
- M. Boris FAURE ;
- M. Thierry MASSON ;
- Mme Anne MONSEU-DUCARME ;
- M. Georges Francis SEINGRY.

2. les représentants de l'administration consulaire :
- M. Marc EGRET, Consul général adjoint ;
- Mme Maria-Tracy GANTER, Consul adjoint ;
- M. Rodolphe RIO, agent consulaire ;
- M. Alexis CARON, agent consulaire, secrétaire du Conseil consulaire.

3. les représentants des Organismes Locaux d'Entraide et de Solidarité :
- Mme Martine DESIRANT, Présidente de l'association française de bienfaisance de Liège ;
- M. Alain VANWOLLEGHEM, Président de la Société française de l'entraide du Courtraisis ;
- M. Christian HORRIE, Vice-président de la Société française de l'entraide du Courtraisis ;
- Mme Myriam CASAERT, Trésorière de la Société française de l'entraide du Courtraisis ;
- M. Eric LECLERCQ, représentant M. Olivier ROUSSEL, Président de l'Entraide française de Bruxelles ;
- Mme Nadia JMIAI, représentant l'Entraide française de Bruxelles.

4. les représentants des associations nationales représentatives des Français établis hors de France reconnues d'utilité publique :
- Mme Francine BOUGEON-MAASSEN, représentant M. Emmanuel PETEL, Président de l'Association Démocratique des Français de l'Etranger.

Etaient excusés :

- Mme Alix COURDESSE, Conseillère consulaire ;
- Mme Caroline LAPORTE, Conseillère consulaire ;
- M. Jérémy MICHEL (procuration donnée à M. Thierry MASSON) ;
- M. Guillaume SELLIER, Conseiller consulaire ;
- Mme Aïda FELIX, Présidente de l'Entraide française de Gand ;
- M. David DANNEVOYE, Président de la société française de bienfaisance de la province de Namur.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ordre du jour

I. Bilan 2017 du secteur social du Consulat général ;

II. Liste de notoriétés médicale et du barreau ;

III. Demandes de subventions des Organismes Locaux d'Entraide et de Solidarité ;

IV. Avis sur les demandes de subvention des Organismes Locaux d'Entraide et de Solidarité.

-*-*-*-*-

Constatant que le quorum est réuni, M. TRANNOY ouvre la réunion à 11h20 en rappelant son ordre du jour et désigne M. Alexis CARON, agent consulaire, comme secrétaire du Conseil consulaire.

I. Bilan 2017 du secteur social du Consulat général :

L'activité sociale du Consulat général de France demeure soutenue pour répondre aux sollicitations des Français résidents ou de passage. Avec un budget d'intervention réduit puisque nos compatriotes relèvent normalement d'une prise en charge sociale par les services dédiés belges, les demandes d'aide concernent pour autant des domaines divers et variés.

A - Action sociale

Le budget alloué en 2017 s'est élevé à 3 000 €. En raison du retour en France en juillet 2017 d'un enfant bénéficiaire d'une Allocation pour handicap, 618 € déjà budgétisés ont été redéployés pour des secours occasionnels ou des aides exceptionnelles aux Français de passage ou résidents.

=Secours occasionnels=

6 secours occasionnels pour un montant de 2 020 € ont été accordés à des Français domiciliés en Belgique afin de faire face à des situations difficiles pour lesquelles le système social belge ne répondait pas.

=Français de passage, aide d'urgence au retour en France de personnes démunies=

6 aides ont été octroyées à des Français de passage indigents pour une aide au retour en France (393€) ainsi que 4 aides exceptionnelles pour des résidents non inscrits au registre consulaire (1 200€).

61 situations concernant des Français de passage en difficulté ont été traitées (mise en relation avec les compagnies d'assurance, avec les membres de leur famille, transferts de fonds pour des Français démunis de document d'identité).

=Français incarcérés =

Une étude affinée des Français détenus en Belgique est menée depuis novembre 2017. Le Service public fédéral Justice a communiqué à ce poste consulaire une liste non nominative de 225 détenus français incarcérés dans les établissements pénitentiaires belges au 1er décembre 2017 (sur 10 500 personnes incarcérées en Belgique).

Chaque centre de détention a été contacté afin d'obtenir une liste nominative. A ce jour, 20 des 33 établissements ont répondu.

En 2017, une quinzaine de visites à des prisonniers a été effectuée sur l'ensemble du territoire belge. De nombreuses visites avaient pour objet le renouvellement d'une carte nationale d'identité. Depuis la mise en place d'une procédure informatisée en septembre 2017 (recueil des empreintes digitales via un logiciel informatique), ces demandes ne peuvent plus être reçues. Les visites concernent essentiellement des demandes d'information sur la procédure de transfèrement, des réclamations quant aux conditions de détention, plus rarement une présentation de leur dossier pénal et la demande de conseil sur les avocats susceptibles de prendre en charge leur dossier.

B- L'aide à la scolarisation

Le budget alloué en 2017/2018 à l'attribution des bourses scolaires s'est élevé à 371 300€ (enveloppe limitative définie suite au dialogue de gestion de la seconde campagne des bourses scolaires).

Le poste a par ailleurs traité 77 dossiers de bourses universitaires en relation avec les CROUS concernés pour évaluer les revenus du ou des parents domiciliés en Belgique dont au moins un des enfants a sollicité une bourse d'enseignement supérieur en France.

C- Actions en faveur des anciens combattants et victimes de guerre

L'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) a délégué pour 2017 un budget de 14 000 € afin d'accorder un soutien financier à ses ressortissants domiciliés en Belgique. Etudiées lors de deux commissions d'entraide présidées par le Consul général 13 aides funéraires ont été octroyées (10 375 €) ainsi que 5 aides de solidarité (3 400€).

D- Autres interventions

1) 1 200 réponses par téléphone et 1 000 par courrier ou courriel à des demandes de renseignements dans les domaines les plus divers mais concernant surtout les retraites, la sécurité sociale, l'hospitalisation, le domaine juridique, l'établissement en Belgique, etc ;

2) Transmission de 45 dossiers d'obligations alimentaires ;

3) 424 informations de séjours de vacances concernant des mineurs non accompagnés de leurs parents transmises par les préfectures et rectorats. Le ministère de l'Education nationale ayant rappelé aux établissements scolaires en France la nécessité de signaler les séjours scolaires à l'étranger via le portail « Ariane », une forte recrudescence de déclaration est constatée (160 séjours en 2016).

4) 10 décès de Français pour lesquels des démarches ont été réalisées pour information des familles ou relai auprès des autorités locales.

E- Formation professionnelle pour les Français de l'étranger

Depuis mai 2015, un nouveau dispositif propose aux Français de l'étranger l'accès à des formations professionnelles dispensées par les organismes français. A l'étranger, les autorités consulaires françaises informent les demandeurs des formations possibles, aident à leur identification et transmettent les candidatures au service Pôle-emploi. A la demande du service instructeur, les services consulaires français veillent, dans ses locaux, à la bonne organisation des tests d'évaluation de niveau.

Une personne a bénéficié de ce dispositif en 2017.

II. Listes de notoriétés médicale et du barreau

Les listes de notoriétés médicales et du barreau sont reconduites pour une année.

Suite à la fin des mandats des deux médecins conseils (démission pour le docteur Bruetschy et cessation d'activité pour le docteur QUERAN), le Consulat général de France est actuellement à la recherche d'un médecin conseil. Les Conseillers consulaires ont été sollicités pour aider les services consulaires à identifier un nouveau médecin-conseil.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

III. Bilan 2017 des Organismes Locaux d'Entraide et de Solidarité

S'agissant des subventions des OLES au niveau mondial, 88 demandes transmises au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) pour un montant global chiffré s'élevant à 531 890 €, sur une enveloppe disponible de subvention de 441 640€. Les subventions aux OLES ont été accordées, sur la base des avis et des informations qualitatives transmises par les Conseils consulaires, par le « comité d'attribution des subventions relevant du programme 151 » qui s'est réuni le 8 juin 2017. 77 associations ont bénéficié d'une subvention en 2017.

En ce qui concerne ce poste, les OLES ont bénéficié des subventions suivantes :

	Subventions versées
Entraide française de Bruxelles	5 000 €
Association française de bienfaisance de Liège	6 000 €
Société française de bienfaisance du Courtraisis	2 000 €

En dépit d'un déséquilibre initial, les subventions finalement versées correspondent aux propositions portées par le Conseil consulaire ; plusieurs avis ont été formalisés sur différents procès-verbaux (29/01/2016, 20/01/2017 et 20/10/2017).

Pour l'exercice 2018, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères a réaffirmé sa volonté de continuer à soutenir les activités d'un certain nombre de ces associations, partenaires privilégiés de l'Etat dans son action en faveur de nos compatriotes les plus démunis à l'étranger.

Il est rappelé que la seule lecture des critères d'éligibilité lors du conseil consulaire ne saurait suffire à la réflexion et que le Conseil consulaire devra procéder à des débats au cours desquels doivent aussi être étudiés chacun des trois critères suivants :

- Complémentarité des actions du consulat et non redondance ;
- Dynamisme de l'organisme dans la recherche de nouvelles sources de financements : le ministère considère que la subvention versée devrait représenter moins du tiers des ressources de l'association ;
- Transparence, qualité du dialogue avec le consulat et des retours d'information sur les actions entreprises.

L'entraide française de Gand ne sollicitera pas de subvention en 2018.

A – Société française d'entraide du Courtraisis :

L'association sollicite une subvention pour 2018 de **2 000 €.**

Cette association intervient principalement sur la zone néerlandophone de Courtrai ; elle constate une diminution du nombre de Français dans sa sphère d'intervention en raison des exigences linguistiques de plus en plus exigées. Le long de cette zone frontalière, de nombreuses maisons de retraite accueillent des Français initialement attirés par des prix de séjour moins élevés du côté belge. Les membres exclusivement bénévoles y visitent nos compatriotes les plus isolés pour leur apporter réconfort moral et quelques colis utilitaires.

Les aides financières sont essentiellement dirigées vers 3 familles bien connues de l'association ; pour 2 d'entre elles, les subventions permettent de faire face à des coûts élevés générés par le handicap de leur enfant ; cela leur permet d'améliorer leur prise en charge (matériel, médicaments).

- Complémentarité des actions du consulat et non redondance :

Les contacts entre l'association et le Consulat sont réguliers. Sa présence dans les maisons de retraite ne peut être assurée par le personnel consulaire à l'exception de démarches qui nécessiteraient un déplacement spécifique (délivrance de documents d'identité).

- Dynamisme de l'organisme dans la recherche de nouvelles sources de financements :

L'OLES a créé un réseau étroit avec l'association des amitiés franco-belges du Courtraisis qui lui verse, comme prévu dans ses statuts, une aide annuelle pour ses œuvres sociales correspondant à 90% de ses bénéfices annuels. Elle a également perçu des subventions via les réserves parlementaires pour 2000€.

Son nouveau président a créé des liens étroits avec la banque alimentaire locale.

- Transparence, qualité du dialogue avec le consulat et des retours d'information sur les actions entreprises :

Les relations entre la société française de bienfaisance de Courtrai et le Consulat de France ont toujours été marquées par un profond respect et des échanges cordiaux. Il faut savoir que l'ancien président de cette association, auparavant consul honoraire et toujours très présent, est décédé courant janvier 2018. L'association étant désireuse de développer son activité vers la ville de Mouscron, le Consul général propose de mettre en relation les membres de l'association avec le consul honoraire pour que ce dernier puisse leur apporter son soutien.

B – Entraide française de Bruxelles :

L'association sollicite une subvention pour 2018 d'un montant de **7 000 €.**

L'Entraide française apporte une aide aux Français en difficulté domiciliés essentiellement à Bruxelles. Une assistante sociale bénévole reçoit nos compatriotes pour évaluer les besoins et déterminer s'ils peuvent s'inscrire dans les domaines d'intervention de l'association. Son expérience professionnelle et ses connaissances du système social belge permettent d'orienter efficacement les Français auprès des institutions locales.

Sur un budget annuel de 85 000 €, plus de 47 000 € sont redistribués en faveur des Français nécessiteux ; sont privilégiées les actions en faveur des enfants (financement de séjour de vacances), des étudiants en concertation avec le service social de l'université de Bruxelles (19 étudiants en difficulté, parrainés à hauteur de 1000€/an sur 65 candidats potentiels) ou encore des familles (168 familles écoutées, orientées vers les services belges ou aidées financièrement). L'assistante sociale de l'association précise être arrivée aux limites de leurs capacités à faire face à des situations de plus en plus nombreuses.

- Complémentarité des actions du consulat et non redondance :

La coopération entre l'association et ce Consulat général s'est accrue ces dernières années. L'association répond aux demandes transmises par le service social de ce poste consulaire si les aides envisagées, étudiées par le comité de direction, correspondent à la politique générale de redistribution. Elle a notamment apporté une aide importante dans le soutien accordé à deux enfants français hospitalisés sous décision de justice, en présence de leur père congolais, sans revenu en Belgique.

- Dynamisme de l'organisme dans la recherche de nouvelles sources de financements :

Pour réduire ses coûts de fonctionnement, l'Entraide française de Bruxelles s'est séparée en 2016 de son référent administratif salarié ; elle a embauché, sous forme d'un contrat aidé avec réduction de charges sociales, un nouvel employé. Elle a décidé de ne plus faire appel à un organisme fiduciaire extérieur pour gérer sa comptabilité.

L'association a développé un partenariat avec de nombreuses sociétés de Bruxelles qui sponsorisent par la publicité le gala organisé traditionnellement en fin d'année. Cet événement permet de récolter des fonds de 20 000 € environs.

Les dons supérieurs à 40 € bénéficient d'une libéralité déductible accordée par les services fiscaux belges.

- Transparence, qualité du dialogue avec le consulat et des retours d'information sur les actions entreprises :

Les échanges sur les situations communes entre le Consulat général de France à Bruxelles et l'association sont permanents. Un agent du poste a également assisté au comité de direction, siège des décisions des aides accordées ; notre présence est également sollicitée lors de la remise des cadeaux remis à l'occasion des festivités de Noël de l'entraide. Avec son accord, l'assistante sociale bénévole interviendra lors d'un prochain conseil consulaire pour informer ses membres des dispositifs d'aides proposées dans la loi organique des services sociaux belges.

C – Association française de bienfaisance de Liège :

L'association sollicite une subvention pour 2018 d'un montant de **6 000 €.**

Présente dans la province de Liège et dans la région de Charleroi suite à la cessation d'une autre OLES, cette association apporte un soutien financier et moral important à nos compatriotes en province. Son budget de dépenses est d'environ 16 000 €. Pour la première année et en raison des versements exceptionnels de plusieurs réserves parlementaires (10 500€), l'association bénéficie de crédits qui lui permettront de poursuivre ses actions de solidarité sans devoir réduire sa voilure jusqu'à l'obtention de la subvention ou de la réception des cotisations et dons.

31 Français (sur 50 dossiers étudiés) ont bénéficié de ses aides financières dont la moitié sont étudiants. Les universités de Liège accueillent de nombreux Français dont certains essaient de poursuivre leur cursus alors qu'ils vivent une grande précarité ; ils ne sont pas éligibles aux aides à la scolarité française ou belge ; l'association a consacré 50% de son budget 2017 pour leur venir en aide.

- Complémentarité des actions du consulat et non redondance :

L'association française de bienfaisance de Liège et son équipe dynamique travaillent en relation étroite avec ce Consulat général. Elle est alertée sur des situations sociales de plus en plus complexes pour lesquelles les services sociaux belges n'apportent pas leur assistance. L'association, constituée uniquement de membres bénévoles, se trouve de plus en plus aux limites des ses interventions face aux difficultés multiples vécues par des personnes extrêmement démunies. Sa réactivité permet d'apporter assistance aux Français de passage en finançant notamment des rapatriements lorsqu'ils sont en situation avérée d'indigence. Elle répond systématiquement aux sollicitations du Consulat général ; par sa présence et sa réactivité, la fermeture de notre représentation sur Liège est plus facilement acceptée.

- Dynamisme de l'organisme dans la recherche de nouvelles sources de financements :

L'association tente de récolter des fonds en menant plusieurs actions (stand à l'occasion de la semaine française de Liège, gala organisé avec le soutien du Consul honoraire, vente de meubles). Mobiliser la communauté française de Liège semble toujours aussi peu facile.

Les réserves parlementaires représentaient une source de financement importante des œuvres sociales de cette association. Il est à craindre que leur suppression génère à moyen terme des difficultés de trésorerie.

- Transparence, qualité du dialogue avec le consulat et des retours d'information sur les actions entreprises :

Cette association est un partenaire privilégié du Consulat général avec lequel des contacts constants sont créés. Ses membres assurent une présence lors des permanences tenues par le Consulat général à Liège et Charleroi pour être au plus près de nos compatriotes en difficulté.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

D - Société française de bienfaisance de la province de Namur :

L'association sollicite une subvention pour 2018 de **2 500€.**

La dernière subvention accordée à la société française de bienfaisance de Namur date de 2007. Son président n'a pas pu assister au Conseil consulaire pour des raisons professionnelles. Nouvellement nommé à sa fonction, il se propose de développer l'activité de cette OLES, d'accroître ses capacités à soutenir nos compatriotes domiciliés sur la ville de Namur. L'activité sociale jusque là réduite de l'association ne la motivait pas à solliciter de subvention. Ses réserves actuelles (3 700 €) et son désir de renouveau motivent sa demande de soutien pour 2018.

- Complémentarité des actions du consulat et non redondance :

Le Consulat général a déjà fait appel à cette association pour qu'une aide soit apportée à des Français de passage en difficulté sans requérir leur présence à Bruxelles. Des retours en France ont ainsi été financés.

- Dynamisme de l'organisme dans la recherche de nouvelles sources de financements :

L'association est en reconstruction et va devoir développer son réseau pour mobiliser des membres cotisants. Suite à l'organisation de festivités, 1 200 € ont pu être récoltés.

- Transparence, qualité du dialogue avec le consulat et des retours d'information sur les actions entreprises :

Le rétablissement récent de l'activité sociale de cette association devrait permettre d'accroître sa présence. Les échanges liés à la demande de subvention augurent d'un dialogue de qualité avec le Consulat général.

IV. Avis sur les demandes de subvention des Organismes Locaux d'Entraide et de Solidarité.

A l'issue des différents points abordés, le Consul général remercie les représentants des OLES pour leur participation et réunit le Conseil consulaire dans sa forme restreinte pour lui permettre de formuler un avis sur les demandes de subvention.

Après étude des bilans et des demandes de subventions présentées par les représentants des organismes locaux d'entraide et de solidarité, le Conseil consulaire émet un avis sur le montant des subventions qui pourraient être accordées.

V. Conclusion :

L'ordre du jour étant épuisé, le Consul général met fin au Conseil consulaire à 13h00.

Raphaël TRANNOY
Consul général de France